

La vertu des Nantaises : de la rosière d'Artois aux mariées impériales (1778-1815)

Il faut croire qu'en des temps anciens, la conduite des jeunes filles n'était pas toujours à la hauteur des espérances de leurs parents et des autorités morales de la société. La tradition fait remonter l'institution des rosières à la fin du v^e siècle, à Salency (Oise) où saint Médard lui-même remit sur la tête d'une jeune fille dont la conduite irréprochable, la vertu, la modestie et la piété avaient marqué les esprits, une couronne de roses, symbole de pureté. Le hasard fait bien les choses, cette demoiselle d'exception était sa propre sœur sainte Médrine. Et depuis, tous les 8 juin, la tradition se répéta. Tant et si bien qu'au milieu du xviii^e siècle, en 1769, un opéra comique suivi d'un ballet est créé et mis en scène à Fontainebleau puis au Théâtre italien sur le thème de *La Rosière de Salency*¹. La société nantaise a dû connaître à la fois la coutume populaire et l'œuvre théâtrale de Favart pour que l'idée soit reprise dans la cité ligérienne sous le règne de Louis XVI².

La Rosière d'Artois

En 1777, Charles, frère du roi et comte d'Artois a 19 ans et demi quand il entreprend le 7 mai un voyage pour visiter les ports du royaume. Le jeune homme, marié en 1773 à Marie-Thérèse de Sardaigne, est déjà père de famille et colonel général des Suisses ; mais il ne se préoccupe pas encore de politique, préférant mener une vie mondaine et galante, notamment au château de Maisons ou bientôt

¹ Œuvre de Charles-Simon Favart, musique de Blaise, Philidor, Monsigny et Duni. Le thème est repris en 1774 par André Grétry, sur un livret de Masson de Pezay. Le thème des rosières a suscité bien d'autres œuvres, périssables, LAROUSSE, Pierre, *Grand dictionnaire universel du XIX^e siècle*, Paris, 1865-1876, t. XIII.

² Salency n'a pas eu le monopole des rosières, il en est attesté dans de nombreuses paroisses sous l'Ancien régime : à Canon près de Caen en 1775, à Bricquebec et Saint-Sauveur-le-Vicomte en Normandie, à Richecourt en Lorraine en 1778... Il en a existé aussi au XIX^e siècle, comme celle de Carhaix instituée en 1844 par un ancien militaire sans descendance, et qui est encore attestée pendant l'entre-deux-guerres, TALDIR-JAFFRENOU, François, *Histoire anecdotique de Carhaix*, Quimper, ATR l'édition originale, 1984, p. 134-135).

dans sa folie de Bagatelle au bois de Boulogne. Le périple princier commence par Saint-Malo, Brest puis Quimper avant de rejoindre Nantes le 23 mai. Dans la cité ligérienne, on s'affaire depuis quelque temps déjà et le monde négociant autant que la municipalité se préoccupe de recevoir le comte d'Artois à la hauteur du rang du prince et de la puissance commerciale nantaise. Notamment, quatre-vingt-neuf jeunes négociants s'équipent en une compagnie de dragons à cheval, devant former la garde d'honneur ; suivant leur exemple, cinquante-huit jeunes gens de la ville endossent une tenue chamois pour former à leur tour une compagnie de cuirassiers pour compléter le dispositif. Les premiers sont sous le commandement de Louis Drouin, les seconds sous celui de François Giraud. Le vendredi 23 mai, le cortège se forme route de Vannes, à proximité de La Bouvardière, et accompagne le prince jusqu'au faubourg Saint-Nicolas où le maire Gellée de Prémion l'accueille. Le comte d'Artois assiste à une représentation dans la salle de spectacle de la ville avant d'aller loger au château. Le lendemain, jour de la fête des saints du diocèse (saints Donatien et Rogation), il assiste à la grand-messe en la cathédrale et, à l'issue, monte sur les tours pour bénéficier de la vue sur la ville, se promène sur le cours des États, visite l'église des Carmes puis le port et les chantiers de construction navale. Le soir, il assiste au lancement d'un navire qui porte son nom, monte au coteau de l'Hermitage admirer le port. De retour à la place de la Bourse où les négociants ont rivalisé pour illuminer leurs hôtels, il assiste à un feu d'artifice, dîne chez l'évêque et participe à un bal donné dans la salle de spectacle. Le lendemain, le comte d'Artois poursuit son voyage vers Bordeaux et est accompagné jusqu'à Pont-Rousseau par la garde d'honneur. La réception fastueuse, qui a marqué les esprits, entre dans les annales nantaises³.

C'est pour commémorer cet événement et à l'initiative de l'«élite commerçante» que l'on doit l'institution d'une rosière à Nantes. Dès le mois d'avril 1778, «les négociants de Nantes qui ont formé les compagnies bourgeoises de dragons et de cuirassiers qui avaient été mises sur pied pour le passage de M^{sr} le Comte d'Artois dans cette ville, demandent l'autorisation d'un établissement qu'ils veulent faire pour marier chaque année une pauvre fille sous le titre de Rosière d'Artois⁴». La fête est célébrée le 25 mai et sa relation en est donnée dans le registre de la paroisse Saint-Nicolas⁵, puisque le mariage a lieu dans la chapelle Saint-Julien de la Bourse, sur le quai de la Fosse, haut-lieu des activités commerciales nantaises. L'acte constitue un véritable récit qui restitue l'atmosphère de la journée :

³ MELLINET, Camille, *La commune et la milice de Nantes*, Nantes, C. Mellinet, 1843, t.5, p.254-259 ; DELATTRE, Léon, «Le voyage du comte d'Artois à Nantes en 1777 et le mariage de la rosière d'Artois», *Bulletin de la Société archéologique et historique de Nantes et de Loire-Atlantique*, t.51, 1910, p. 169-214.

⁴ Arch. dép. Loire-Atlantique, C 393.

⁵ Arch. mun. Nantes, GG 280 ; Arch. dép. Loire-Atlantique, 3 E 109/167.

«Le vingt-cinquième jour de may, l'an mil sept cent soixante dix huit, après une publication faite aux prônes des grands messes paroissiales et dominicales de Donges, le dix-sept du présent mois, de Saint-Donatien-lez-Nantes, et de notre paroisse le vingt-quatre du même mois, sans oppositions, comme ils nous conste d'ailleurs par les certificats de MM. les Recteurs des dites paroisses ; vu la dispense des deux autres bans et la permission de différer les fiançailles jusqu'à ce jour, accordée par M^{gr} l'Evêque de Nantes, en date de ce jour, signée de Boissieux, vicaire général, le tout duement insinué et contrôlé, ont été fiancés et solennellement épousé dans la chapelle de Saint-Julien de la Bourse à la Fosse, par Nous, Docteur en Théologie, Recteur de cette paroisse, assisté de tout notre clergé, et de MM. les Juges et Consuls en exercice, accompagnés de leurs greffiers et huissiers tous en robe, représentants le Général du Commerce, suivis de plus par les deux Compagnies de Négociants qui ont eu l'honneur d'aller au-devant de Monseigneur le Comte d'Artois, frère du Roy, et de garder sa personne l'an dernier à pareil jour que celui-ci pendant son séjour en cette ville, sous le commandement d'Ecuyer Louis Drouin, ancien Consul et négociant de cette ville, et du sieur François Giraud, leurs chefs, aussi présents à la cérémonie, Mathurin Janneau, jardinier, âgé de vingt-quatre ans, fils de René Janneau, laboureur, et de Jeanne Fonteneau, ses père et mère présents et consentants, natifs de Thouaré, en ce diocèse, domiciliés de droit de la susdite paroisse de Saint-Donatien, et de fait de celle de Donges, d'une part, et Marie-Jeanne Chevalier, âgée d'environ seize ans, fille de Pierre Chevalier, jardinier, et de Jeanne Retière, ses père et mère, présents et consentants, natifs et domiciliés de droit et de fait de cette paroisse, rue Lépine, proche la Communauté des Prêtres Irlandois, au Bois de la Touche, d'autre part ; la susdite Marie-Jeanne Chevalier, mariée en qualité de première Rozière d'Artois, élue par Madame Drouin, ledit mariage fait en vertu de la fondation établie à perpétuité et faite par les deux susdites Compagnies, en mémoire de l'évènement flatteur du voyage et du séjour, en cette ville, de Monseigneur le Comte d'Artois, ainsi que l'honneur qu'il daigna leur faire comme il est dit ; au-devant de laquelle rosière, Nous, après avoir entonné le *Veni Creator*, dans la susdite chapelle, avons avec notre susdit clergé, été processionnellement, croix et bannières levées, jusqu'au haut de la place de la Bourse, confinant ladite chapelle, où la trouvant vêtue de blanc, ornée d'un large ruban bleu passé en écharpe, à genoux sur un quarré, nous avons solennellement béni la couronne de roses qui lui étoit destinée, et la lui avons publiquement posée sur la tête aux acclamations d'une multitude innombrable de peuple et de personnes de tous états, en lui annonçant à haute voix que c'étoit là le premier signe, la première marque et le premier prix de la reconnaissance de sa sagesse ; après quoi, retournant aussi processionnellement dans le même ordre et continuant le même chant, toujours suivi de MM. les Juges et Consuls, de la Rosière, de son futur époux et des deux susdites Compagnies, sommes rentrés dans la Chapelle où ayant fait un discours analogue à la cérémonie, nous avons, comme il est dit cy-dessus, procédé à la célébration des fiançailles et du mariage, à l'issue de laquelle avons célébré la messe à basse voix, assisté de deux ecclésiastiques en surplis ; après quoi, nous avons solennellement entonné le *Te Deum*, répondu par notre clergé resté présent. Lesquels époux et épouse ont signé avec nous, ainsi que MM. les Juges et Consuls, les Commandants des susdites Compagnies et les Commissaires d'icelles, et autres également présents et témoins ; les pères et mères et parents ont déclaré ne le savoir.

Marie-Jeanne Chevalier ; Mathurin Janneaux ; Berrouette, juge ; Budan Drouin ; Louise Drouin ; Sophie Drouin ; Henriette Drouin ; Leray, j. consul : Guinebaud, consul ; Richer-Bazelais, consul ; Simon, consul ; Gellée de Prémion, maire de Nantes ; Ballays,

subdélégué ; Louis Drouin ; Giraud ; Cadou fils ; J.-B^{te} Babin, commissaire ; Blandin-Dutertre, lieutenant de Maréchaussée ; Chanceaulme aîné, commissaire ; F. Bézier, commissaire ; Bourcard, commissaire ; Vilmain, commissaire ; Binsse, commissaire ; Drouin de Parçay ; Thomas, commissaire ; François Prévost, commissaire ; A. Terrien ; Bray de La Valette ; Bouteiller fils ; Jⁿ B^{te} Vandamme, commissaire ; Le Chevalier de La Colinière ; Guenichon, chapelain de Saint-Julien ; Brelet de La Rivellerie, recteur».

Avec la couronne de roses, le «large ruban bleu⁶» (fig. 1) n'est pas sans rappeler la tenue portée à la même époque par la rosière de Salency : «la rosière, vêtue de blanc, frisée, poudrée, les cheveux flottant en grosses boucles sur les épaules, accompagnée de douze filles aussi vêtues de blanc, avec un large ruban bleu en baudrier, auxquelles douze garçons du village donnaient la main, se rendait au château de Salency [...] sur l'autel était placé le chapeau de roses, entouré d'un ruban bleu et garni sur le devant d'un anneau d'argent [...]»⁷. L'anneau d'argent et le ruban bleu sont un souvenir historique : celui de la visite de Louis XIII au château de Varennes tout proche de Salency, au cours de laquelle on lui demande de présider la cérémonie. Le roi délègue son premier capitaine des gardes mais se fait «représenter» par l'anneau d'argent et le ruban bleu, qui n'est autre que celui de l'ordre royal du Saint-Esprit. Quant au déroulement de la cérémonie nantaise, il est également à rapprocher de celle de Salency : dans la paroisse picarde, c'est le seigneur qui désigne la rosière, laquelle est couronnée dans la chapelle du fondateur après avoir entendu les vêpres ; ensuite, elle reçoit la somme de vingt-cinq livres, retourne à l'église paroissiale où l'on chante le *Te Deum*, avant de participer à un repas «d'une frugalité symbolique». À Nantes, Louis Drouin, qui fait figure de promoteur, délègue le choix de la jeune fille à son épouse. Mais ici il ne s'agit pas seulement d'un couronnement, reconnaissance de la vertu de la rosière : celle-ci convole par la même occasion, en grande pompe, sur le lieu même de l'activité des négociants nantais, la chapelle Saint-Julien de la Bourse. À la suite, la noce se déroule dans la propriété de Louis Drouin, rue de Gigant, aux frais du négociant qui s'est totalement approprié et l'institution de la «rosière» et la cérémonie elle-même. La manifestation nantaise, d'initiative privée et décidée sans doute rapidement s'est déroulée sans autorisation préalable, comme en témoignent les courriers échangés entre Versailles et le subdélégué de l'intendance Ballays⁸ : celui-ci a adressé la demande des négociants le 2 mai, en observant qu'«en général, le Roi est peu disposé à favoriser ces sortes d'établissements qui ont plus d'ostentation que de véritable utilité». Le conseiller Amelot répond le 31 du même mois : «il parait, Monsieur, que la fête de la Rosière d'Artois que l'on propose d'établir à Nantes y

⁶ Il est arrivé dans les collections de la Société archéologique et historique par une voie encore indéterminée, probablement donné par une descendante de la rosière (voir *infra*).

⁷ LAROUSSE, Pierre, *Grand dictionnaire... op. cit.*

⁸ Arch. dép. Loire-Atlantique, C 393.

a déjà été célébrée». Et il demande des éclaircissements sur le déroulement de la fête en question, laquelle a donné lieu à quelques débordements en raison de la foule – 20 000 personnes – qui y a assisté et du défaut de «service d'ordre» : plusieurs personnes y ont été «foulées aux pieds et blessées». Ballays utilise plusieurs arguments pour démontrer l'inutilité de la manifestation : elle peut être fondée dans «une campagne éloignée des grandes villes [pour] entretenir la simplicité des mœurs et inspirer aux filles l'amour de la sagesse par l'espoir d'une récompense publique» ; mais dans une grande ville où sont mises en concurrence douze paroisses, c'est un motif de contestation et l'assemblée des 139 «chevaliers» chargée de tirer au sort



Figure 1 – Ruban de la «Rosière d'Artois», porté par Marie-Jeanne Chevalier le jour de son mariage en la chapelle Saint-Julien de la Bourse à Nantes le 25 mai 1778 (Société archéologique et historique de Nantes et de Loire-Atlantique, 25009)

les candidates risque d'être «tumultueuse» et l'ordre difficilement maintenu par le consul qui la préside, qui peut être un «marchand sans grade et sans caractère». L'autre point évoqué est celui du lieu du mariage, imposé par les statuts – la chapelle Saint-Julien – et qui peut rendre nul le mariage si le recteur de la paroisse de la mariée n'est pas présent et n'a pas autorisé la «délocalisation» de la cérémonie. C'est donc au double motif de police – trouble à l'ordre public – et de droit canonique que le subdélégué recommande le rejet de la demande, concluant : «la cérémonie du mois de mai avait déplu à tous les gens les plus sensés et particulièrement à M. l'évêque de Nantes». Sans doute aussi ne peut-il cautionner une manifestation publique qui n'émane ou n'a pas le soutien d'un corps public, hormis peut-être le général du commerce.

Il n'y pas eu d'autre mariage de «rosière d'Artois» à Nantes que celui de 1778. Avec cette institution et sa dénomination, Louis Drouin a probablement voulu remercier l'un de ses protecteurs, le comte d'Artois qu'il a fait recevoir avec tant de lustre en mai 1777, pour attirer sur la ville les faveurs du roi après une période de résistances parlementaires. Dès le 3 juillet, le général du commerce demande pour Drouin l'anoblissement pour mérite personnel ; Louis XVI signe les lettres patentes en août⁹. Le promoteur de la rosière est alors au sommet de sa carrière et de son ascension sociale¹⁰. Et on se souviendra encore de lui sous l'Empire, lors de la visite de Napoléon 1^{er} en 1808, qui le fera membre de la Légion d'honneur.

Quand à Marie-Jeanne Chevalier, devenue Madame Mathurin Janneau, elle a un premier enfant le 19 septembre 1779, nommé à propos Charles-Philippe : ses parrain et marraine ne sont autres que Louis Drouin et sa femme. Le nouveau-né meurt un mois après. Mais le couple, qui demeure au «bois de la Touche, en allant à la corderie royale¹¹», a plusieurs autres enfants dont quatre parviennent à l'âge adulte : Pierre, né le 25 avril 1783, jardinier domicilié rue Mondésir puis rue de la Commune, qui épouse en 1808 Monique Blanchard, née en 1779, marchande, fille d'un aubergiste de Champotoceaux¹² ; Jeanne et Adèle, lingères et célibataires,

⁹ *Ibid.*, B 107, fol. 72.

¹⁰ PINEAU, Laure, *Un négociant armateur nantais, Louis Drouin (1722-1813) ; approche économique et sociale d'une vie liée à l'armement*, dactyl., mémoire de maîtrise d'histoire, université de Nantes, 1998.

¹¹ La rue de l'Épine où demeurent les époux prend dès 1784 le nom de «rue de la Rosière d'Artois», laquelle existe toujours aujourd'hui.

¹² Le couple s'installe rue de la Commune où Pierre est cabaretier et marchand de vins. Ils ont trois enfants : Eugène-Félix Janneau, né en 1813, menuisier à Chantenay, qui épouse en 1854 Françoise-Sophie Clergeau, fille d'un menuisier de la rue de Briord ; ses témoins de mariage sont le notaire Pierre-François Billot qui a dressé le contrat de mariage (Arch. dép. Loire-Atlantique, 4 E 28/141) et Joseph Leglas, propriétaire et ancien ébéniste. E.-F. Janneau est ensuite qualifié de menuisier en fauteuil, installé dans cette même rue ; il décède avant 1867. Pierre-Etienne, second fils d'Eugène-Félix, né en 1809, commis puis négociant à Condom (Gers) en 1867 ; Adèle-Monique, née en 1815, épouse en 1837 Jean-Louis Levesque, ferblantier originaire du Loroux-Bottreau ; veuve en 1867, elle décède rue de Belleville à Nantes en 1895, sans héritier ni «actif apparent», *ibid.*, 3 Q 16/235.

qui vivent chez leur père en 1825¹³, et Marie-Aimée, tailleuse, décédée avant cette date mais qui a épousé en 1811 Jean-Jacques Richard, commis au greffe du tribunal civil de Nantes, dont elle a eu une petite Marie-Aimée¹⁴. La «rosière d'Artois», qualifiée de «bouquetière» en 1789, meurt chez elle 8 rue Mondésir le 28 mai 1825 à l'âge de 63 ans. Elle laisse à ses héritiers pour 881 F de mobilier, une maison avec petit jardin qui lui provenait de ses parents, d'un capital de 3 000 F¹⁵. Sans doute aussi leur laissait-elle le «large ruban bleu», souvenir de son mariage célébré en grande pompe 47 ans plus tôt.

Les «rosières» de Napoléon

S'il n'y a pas d'autre «mariage organisé» au XVIII^e siècle à Nantes à la suite de celui de la «rosière d'Artois», le début du siècle suivant en connaît une nouvelle vague, beaucoup plus conséquente et à l'initiative même du pouvoir central. On le sait, Napoléon I^{er} était soucieux de maintenir la moralité des Français, et la bonne conduite des Françaises, probable héritage de son ascendance corse et de l'expérience familiale, la conduite un peu désordonnée de ses sœurs en particulier. Anticipant sur le sacre du 2 décembre, il signe un décret le 13 prairial an XII (2 juin 1804) qui, au titre des actes d'indulgence et de bienfaisance habituels lors de grands événements, prévoit la dotation d'une fille pauvre et de bonne conduite dans chaque arrondissement, nommée par le préfet pour le chef-lieu et par le sous-préfet pour les autres ; le mariage doit avoir lieu le jour du couronnement de l'empereur¹⁶. En Loire-Inférieure, les sous-préfectures d'Ancenis, Paimbœuf et Savenay ne semblent pas avoir pu organiser le mariage réglementaire. Par contre, à Châteaubriant, est célébré, le 13 frimaire an XIII et en présence des autorités publiques civiles et militaires, le mariage de Jean-Marie Guesné, garçon menuisier âgé de 21 ans avec Anne-Marie Lefeuvre, 19 ans, fille d'un menuisier, désignée par arrêté du sous-préfet du 1^{er} brumaire précédent. À Nantes, c'est le 15 nivôse qu'a lieu la cérémonie de mariage de René-Marie Sourisseau, contremaître âgé de 33 ans, né à Saint-Georges de Montaigu, avec Pélagie-Françoise de Marmayou, sans état, âgée de 23 ans, fille de feu Olivier de Marmayou, architecte et de feu Sophie-Hyacinthe Dudoyer (née à Nantes en 1781). Certes la mariée est orpheline, mais ses parents avaient une certaine position

¹³ Jeanne décède avant 1867 ; Adèle, domiciliée rue Saint-Laurent à Nantes, est lingère et décède en 1867 à 65 ans ; son neveu et sa nièce héritent de 311 F de mobilier et 232,29 F d'un livret de caisse d'épargne, *ibid.*, 3 Q 16/59.

¹⁴ Commis à la mairie de Nantes et devenu veuf, J.-J. Richard se remarie avec Marguerite-Joséphine Coëffard dont il a une seconde fille, Joséphine ; les deux demi-sœurs sont lingères au décès de leur père en 1846.

¹⁵ Arch. dép. Loire-Atlantique, 3 Q 16/6075. La maison consiste en deux chambres, l'une servant d'habitation et l'autre de serre, avec grenier au-dessus et cellier joignant, le tout couvert de tuiles.

¹⁶ Ce texte reprend les dispositions d'un précédent arrêté de l'an X, qui a eu une application inégale.

sociale et le critère de «fille pauvre» semble ici discrétionnaire ; reste la bonne conduite. C'est évidemment l'occasion d'organiser une manifestation à la gloire de l'empire et les témoins ne sont autres que les plus hautes autorités locales : Charles Godefroy Redon de Belleville, préfet, «commandant de la Légion d'honneur», André Maussion, président de la Cour de Justice criminelle, membre de la Légion d'honneur, Jean-Pierre Duval, commissaire général de police et Jean-Baptiste Charles Gandon, président du tribunal civil de première instance de Nantes.

L'empereur récidive deux ans plus tard, par le décret du 19 février 1806, avec cependant une variante : il s'agit maintenant d'unir d'une jeune fille pauvre et honnête, dotée par sa commune de la somme de 600 F, avec un ancien militaire de préférence ; c'est un moyen de favoriser le retour à la vie civile de ceux qui ont servi sous les armes et dont la sortie de service est souvent motivée par une blessure ou une amputation, handicap lourd pour retrouver un état social et exercer une profession. Et bien entendu, le mariage est célébré le jour du sacre de l'empereur et anniversaire d'Austerlitz, ce qui en fait également un outil de propagande : les autorités civiles et militaires y président, l'acte est établi par le maire de Nantes Jean-Baptiste Bertrand-Geslin, l'un des premiers chevaliers de la Légion d'honneur nommés dans le département. En 1806, il n'a pas été retrouvé de tel mariage à Nantes ; mais par la suite, chaque anniversaire est marqué par ce qui apparaît bien comme un mariage de rosière, dotée par la ville, pour la plus grande gloire de l'empereur et de son armée. Camille Mellinet ne rend compte de l'évènement qu'une seule fois à la date du 19 novembre 1807, à l'occasion de la préparation de l'anniversaire du couronnement de l'empereur ; le ministre de l'Intérieur écrit au maire de Nantes : «L'intention de l'empereur est que chaque ville ayant plus de 10 000 frs de revenu, dote le 6 décembre sur les fonds communaux, une fille sage qui sera mariée à un homme ayant fait la guerre. Le choix doit être fait par M. le préfet ; le conseil municipal doit déterminer la quotité de la dot, les frais de la fête et proposer les moyens de paiement». Le conseil municipal prend la délibération suivante : «Le premier dimanche du mois de décembre, jour anniversaire du couronnement de sa Majesté et de la bataille d'Austerlitz, une fille sage, désignée par M. le préfet, et destinée à épouser un défenseur de l'État, sera dotée aux frais de la commune ; la dot est fixée à mille francs¹⁷, et les dépenses de la fête, à deux cents francs». «Ainsi fut-il fait» conclut Mellinet. Le préfet de Celles rend compte de l'anniversaire au ministre : «Partout l'allégresse publique a été la même, l'attachement à la personne sacrée de S.M. étant un sentiment universel dans les campagnes et dans les villes de ce département»¹⁸ (tableau 1).

¹⁷ Mellinet est trop généreux : la dot, dont le montant est confirmé dans les actes de mariage, est de 600 F.

¹⁸ MELLINET, Camille, *La commune et la milice de Nantes*, 12 vol., Nantes, Impr. de C. Mellinet, 1840-1843, t. XI, 1843, p. 356-357.

- 1807, 6 décembre, mariage de François Perrotte, fusilier à la 2^e compagnie 1^{er} régiment des vétérans impériaux, 60 ans, natif du Calvados, avec Jeanne-Louis Huchet, dévideuse, 23 ans, native de Lorient ; «en présence de Georges Joseph Dufour, commandant de la Légion d'honneur, général de division commandant la 12^e division militaire, Jean-Baptiste Gandon, président du tribunal civil de Nantes, Jean-Baptiste Haumont, conseiller de préfecture, Pierre Jean-Baptiste Fellonneau, adjoint au maire», le mariage est célébré par le maire Jean-Baptiste Bertrand-Geslin, membre de la Légion d'honneur.

La même année et à la même époque, plusieurs autres mariages de vétérans sont célébrés : le 26 novembre, celui de Pierre André Stockholm, militaire retraité avec pension du gouvernement, 25 ans, natif de Nantes avec Renée Bourdillon, 49 ans, native d'Angers ; le 2 décembre, mariage de Pierre Delille, fusilier à la 5^e compagnie du 3^e bataillon de vétérans, 40 ans, originaire du Loiret, avec Marie-Jeanne Berar, fileuse de laine, 44 ans, de Vertou ; le 29 décembre, mariage de Jean Nicoulaud, fusilier à la 1^{re} compagnie du 3^e bataillon du 1^{er} régiment de vétérans, 38 ans, originaire de Haute-Vienne, avec Anne Duchesne, revendeuse, 23 ans, du quartier de Richebourg.

- 1808, 29 décembre, mariage de Jean Cadou, ancien militaire retraité âgé de 38 ans, natif de Chantenay, avec Françoise Godeau, domestique, 35 ans. Il n'y est pas fait référence au décret, mais c'est le seul mariage de militaire retraité en fin d'année.

- 1809, 3 décembre, mariage de Jean-Louis Pichon, concierge, 25 ans originaire de Nantes, avec Marguerite Dominique Petit, cuisinière, 26 ans, de Rennes.

- 1810, 2 décembre, mariage de Jacques Fougues, militaire retraité et garde de cette mairie, 34 ans, natif du Morbihan, avec Anne-Angélique Coupri, revendeuse au pont de la Madeleine, 20 ans ; mariage célébré par Jean-Baptiste Charles Bertrand-Geslin, baron d'empire, membre de la Légion d'honneur, maire de Nantes, «en présence de Étienne Brouard, général de brigade, baron d'empire, officier de la Légion d'honneur, Jean-Baptiste Haumont, conseiller de préfecture, Jean Roux, chef des mouvements maritimes, Pierre-Joseph Lincoln, négociant, vice-président du conseil municipal de Nantes [...]». Le présent mariage d'après les instructions de son excellence le ministre de l'Intérieur et pour l'exécution du décret impérial du 19 février 1806, a été fait au nom de la ville de Nantes qui a doté la mariée de la somme de 600 francs».

- 1811, 1^{er} décembre, mariage de Yves-Marie Riaux, ancien militaire actuellement préposé des douanes, 35 ans, natif de Betton en Ille-et-Vilaine, avec Jeanne Delhumeau, dentellière, 30 ans, du Maine-et-Loire.

- 1812, 6 décembre, mariage de René-François Amouriand, militaire retraité du 67^e régiment d'infanterie de ligne, actuellement marinier, âgé de 23 ans, avec Sophie Guerry, journalière, 18 ans, native de Saumur. Célébré par le maire de Nantes «en présence de Jean Van Styrum, préfet, baron d'empire, grand-croix de l'ordre impérial de la Réunion, officier de la Légion d'honneur, grand dignitaire de l'ordre des Deux-Siciles, Pierre-Sébastien Boulay-Paty, président de la cour d'assises, Étienne Brouard, baron d'empire, général de brigade commandant le département, officier de la Légion d'honneur et Simon-David Giraud, commissaire principal de la marine [...]». Le présent mariage a été fait au nom de la ville de Nantes qui a doté la mariée de la somme de 600 francs pour célébrer l'anniversaire du couronnement de sa majesté l'empereur et roi».

- 1813, 1^{er} décembre, mariage de Mathurin Joseph Baugé¹⁹, ex-militaire retraité du 5^e voltigeur de la Garde impériale, membre de la Légion d'honneur, 26 ans, avec Cérés Dangé, lingère, 19 ans.

La même année, le 8 décembre, est célébré le mariage de Vincent Bisbal, «prisonnier de guerre espagnol employé aux travaux du canal de Nantes à Brest», natif du royaume de Valence, âgé de 25 ans, avec Sophie Honorée Cesbron, veuve de François Vérinat, âgée de 31 ans.

Par la suite il n'est célébré aucun mariage anniversaire, puisqu'en 1814, Louis XVIII a retrouvé son trône (première Restauration).

Tableau 1 – Les mariés nantais du 2 décembre

Par cette première disposition, il s'agissait de célébrer l'anniversaire du sacre et de la victoire emblématique d'Austerlitz. Avec le décret du 25 mars 1810 pris à l'occasion de son mariage avec Marie-Louise, Napoléon augmente considérablement le nombre de ses «rosières», étend le champ du retour à la vie civile de ses anciens soldats, lance sur l'ensemble du territoire une véritable campagne de propagande à la gloire du régime, toujours sous la désignation d'actes de bienfaisance et d'indulgence qui s'ajoute aux grâces judiciaires et autres décisions de paix civile²⁰. Il s'agit de marier 6000 anciens militaires ayant fait au moins une campagne avec des filles de leur commune, à une date imposée : le 23 avril 1810. Le texte répartit ainsi le nombre des mariages : 60 à Paris, 10 dans une liste de 51 villes de l'empire, 5 dans 54 autres villes, et 2 dans 555 autres. Les filles à marier – filles sages – doivent être choisies, ainsi que leurs maris, par la délibération du conseil municipal approuvé par le préfet pour les villes chefs-lieux de département, par la délibération du conseil municipal approuvé par le sous-préfet pour les sous-préfectures, par une commission composée de deux maires et de deux curés désignés par le sous-préfet, et du juge de paix qui préside la commission et la réunit à son domicile pour les chefs-lieux de canton. Les mariées sont dotées par leur commune de la somme de 600 F. On estime qu'en application de ce décret, 1 251 unions ont été célébrées dans tout

¹⁹ Dans l'état des membres de la Légion d'honneur établi sous la Restauration, il est indiqué que Mathurin Joseph Baugé, né le 19 mars 1787 à Nantes, a servi comme voltigeur au 3^e régiment de la garde ; blessé d'un coup de feu qui a traversé un membre, il en garde une double cicatrice adhérente à l'avant bras droit ; il a été décoré le 17 janvier 1813, 10 mois avant son mariage. Il a ensuite un enfant. CARAËS, Jean-François, «Les premiers décorés de la Légion d'honneur en Loire-Atlantique : une élite départementale ?», *Bulletin de la société archéologique et historique de Nantes et de Loire-Atlantique*, t. 143, 2008, p. 241-256.

²⁰ DUDAL, Didier, «Comment Napoléon fit marier 45 militaires dans les Côtes-du-Nord», *Bulletin du centre généalogique des Côtes-du-Nord*, n° 52, octobre 2001 ; ISTASSE, Cédric, «Les «mariages» de la rosière dans le département de la Sambre-et-Meuse ; indices sur la réinsertion sociale des anciens soldats de Napoléon I^{er}», *Napoleonica*, revue historique en ligne, n° 4, avril 2009.

l'empire, mais la date fixée pour la cérémonie n'a pas toujours pu être retenue, compte tenu du délai imposé : un mois. C'est ainsi que des mariages ont lieu en fin d'année, ou l'année suivante, voire pas du tout²¹.

En Loire-Inférieure, la ville de Nantes doit ainsi réaliser dix mariages, et deux dans chacune des villes de Guérande et de Paimboeuf. Mais il apparaît que beaucoup plus d'unions sont organisées (tableau 2), puisque la correspondance du préfet fait état de nombreux échanges pendant tout le mois d'avril, notamment pour valider le choix effectué par les communes et justices de paix, autoriser la célébration de mariages aux chefs-lieux de canton après accord de l'autorité ecclésiastique, ou différer les mariages qui n'ont pu être «arrangés» pour la date prévue²². À Guérande et Paimboeuf, il ne se passe rien le 23 avril, mais deux mariages sont célébrés ultérieurement sans référence au décret : le 13 août à Guérande entre Jean-Marie Dolino, militaire retraité de 23 ans et Jeanne Jouanno, 25 ans, tous deux de cette commune, et le 2 décembre à Paimboeuf, entre René Barbelet, 29 ans, chapelier, militaire retraité et Marie-Rose Danilau, 33 ans, marchande, tous deux aussi de cette commune. À Nantes par contre, tous les mariages sont célébrés à la date prescrite, répartis dans tous les cantons, en présence de personnalités qui signent mais ne sont pas citées : «Le présent mariage d'après la décision ministérielle du 10 de ce mois et pour l'exécution du décret impérial du 25 mars dernier, a été fait en réjouissance de l'auguste alliance que vient de contracter sa majesté l'empereur et roi avec l'archiduchesse Marie-Louise d'Autriche, les époux ont été dotés de la somme de 600 francs par la ville de Nantes en vertu dudit décret».

- Jean Joseph Besson, militaire retraité du 17^e d'infanterie de ligne, 23 ans, originaire du Maine-et-Loire, avec Renée Jean, marchande, 35 ans, née au «Plessis»,
- François Nerrière, du 84^e d'infanterie de ligne, 23 ans, de Nantes, avec Jeanne Julie Renaud, fille de confiance, 22 ans, de Rezé,
- Jean-Etienne Desuchère, vétéran à la 3^e demi brigade, 53 ans, veuf de Jeanne-Françoise Guillard, du Maine-et-Loire, avec Marie Nepveu, blanchisseuse, 25 ans, de Nantes,
- Martin-Laurent Desbois, sergent au 3^e bataillon des vétérans en garnison à Nantes, 36 ans, natif de Quilly, avec Perrine Rouillard, fille de confiance, 48 ans, de Couëron,
- Gilles Lucas, militaire retraité du 5^e d'infanterie de ligne, veuf d'Élisabeth Gourgaud, 55 ans, de Pontchâteau, avec Michelle Guilaud, revendeuse, veuve de Pierre Dupont, 47 ans, de Rezé.
- Moritz Wiol, 53 ans, originaire du Haut-Rhin, avec Maris-Félicité Bournigal, 44 ans, de Nantes,

²¹ Si l'on comptabilise le nombre de mariages prévus au décret, on arrive à un total de 1 950 : on est loin du nombre de mariages envisagés pour 6 000 militaires.

²² Arch. dép. Loire-Atlantique, 21 K 22.

- Joseph Paré, militaire retraité du 7^e d'infanterie de ligne²³, 21 ans, de Nantes, avec Anne Porcher, 21 ans, de Nantes,
- Julien Torigny, militaire retraité du 24^e d'infanterie, voltigeur, 52 ans, du Maine-et-Loire, avec Félicité Peltanche, 23 ans, de la Chapelle-Heulin,
- Pierre-René Gouin, ancien militaire, 36 ans, de Nantes, avec Marguerite Filloleau, dentellière, 19 ans, de Saint-Philbert,
- Pierre Courjal, ancien militaire²⁴, 35 ans, de Nivillac, avec Yvonne Vignard, boutiquière, 33 ans, de Saint-Dolay,
- Jacques Simon, militaire retraité du 85^e d'infanterie de ligne, 24 ans, de Chantenay, avec Louise Lucas, fille de confiance, 25 ans, de Chantenay.

Tableau 2 – Les mariés nantais du 23 avril 1810

Rosières et héritières

Très conventionnel dans sa vision de la femme qui se doit d'être vertueuse, Napoléon entend fonder la société sur la famille. Institutionnaliser le mariage de ses anciens militaires avec des rosières qu'il fait doter en conséquence procède de cette démarche. Mais le mariage organisé a aussi pour but d'unir des groupes sociaux souvent opposés ; il le dit lui-même à Sainte-Hélène : « Sans doute j'ai fait beaucoup de mariages, et j'eusse voulu en faire des milliers d'autres : c'était un des grands moyens d'amalgamer, de fondre en une seule famille des factions inconciliables²⁵ ». C'est ainsi que le 10 juillet 1810, le ministre de la police Savary, duc de Rovigo, adresse au préfet de Loire-Inférieure une lettre « très confidentielle²⁶ » lui demandant de compléter les renseignements qu'il lui a demandés le 30 juin précédent. Ceux-ci concernaient les fonctionnaires publics et les membres du collège électoral du département, et la réponse devait signaler « les plus recommandables par leur moralité, leur bonne conduite, leur dévouement à la personne de sa majesté, et l'existence que leur donne leur fortune personnelle » ; il était également demandé d'y inclure les personnes appartenant à l'ancienne classe nobiliaire. Il s'agit non seulement d'avoir une vision précise des personnels au service de l'empire, mais aussi de l'aristocratie dont on se méfie : « La plupart des anciennes familles sont opposées à nos institutions et ne cherchent qu'à s'allier entre elles, parce qu'elles se persuadent de faire revivre et de donner plus d'éclat à des titres que le gouvernement ne reconnaît pas [...] ces

²³ Il vit toujours en 1857 et reçoit la médaille de Sainte-Hélène, décernée par Napoléon III aux survivants des guerres de la Révolution et de l'Empire. Il est dit avoir servi au 7^e d'infanterie légère en 1808. KONRAT, Michel, *Les médaillés de Sainte-Hélène, département de Loire-Atlantique*, Paris, Association pour la conservation des monuments napoléoniens, 1998.

²⁴ Lui aussi reçoit la médaille de Sainte-Hélène en 1857. Dénommé Courgelle, il a servi au 60^e d'infanterie de ligne, *Id.*, *ibid.*

²⁵ LAS CASES, le comte de, *Le mémorial de Sainte-Hélène*, Paris, Gallimard, 1956, t. 1, p. 840.

²⁶ Arch. dép. Loire-Atlantique, 4 M 497.

combinaisons ont encore pour but de la part de ces familles de perpétuer dans leur descendance l'esprit d'opposition qui les anime contre la dynastie actuelle²⁷. Et comme la statistique envoyée à Paris omet de mentionner les renseignements sur les fortunes et les enfants des personnes visées, le courrier du 10 juillet donne les caractéristiques du tableau à fournir sur les héritières du département afin, selon toute probabilité, d'envisager leur mariage ou au moins d'être informé des alliances remarquables qui se contractent en Loire-Inférieure.

Un premier document est renvoyé dès le 17 juillet, complété dans les mois qui suivent. Le préfet fait réaliser une enquête par les sous-préfets, c'est celui d'Ancenis qui répond le premier dès le 22 août en demandant de préciser l'expression «les plus riches héritières» : il faut comprendre «toutes les demoiselles qui peuvent prétendre à une fortune de 10 000 francs de revenu et au-dessus». À Savenay, on attend les renseignements du maire de Guérande, c'est le seul canton susceptible de donner des éléments positifs. Le sous-préfet reçoit les renseignements en question le 25 septembre, et envoie son tableau le lendemain au préfet sans que l'on en connaisse la teneur. Le sous-préfet de Paimbœuf envoie un tableau de statistique le 21 septembre, mais sans mention d'héritières : «on ne connaît point dans l'arrondissement de Paimboeuf une seule demoiselle qui ait l'espérance d'une dot de 3 ou 4 000 francs de rente». Enfin, à Châteaubriant, le sous-préfet ne connaît que la fille de M. de Talhouët qui peut se remanier.

À Nantes, un tableau comprenant quarante-neuf plus ou moins jeunes héritières de 14 à 32 ans est établi le 20 octobre par l'adjoint au maire J. Arreau (fig. 2, *tableau 3*) ; mais le maire signale qu'il est impossible de remplir certaines colonnes, celles-ci ne pouvant être renseignées que par les intéressés eux-mêmes. Il ajoute : «Il n'existe plus dans ce département de ces grandes fortunes qu'on y remarquait autrefois. La guerre civile, l'émigration et la perte des colonies les ont toutes détruites [...] ces grandes fortunes étaient possédées par les anciens nobles et les négociants. Les premiers ont presque tous émigré et leurs biens ont été en grande partie vendus, les seconds avaient des capitaux immenses à Saint-Domingue qu'ils ont perdus dans la perte de cette colonie. [...] Il existait encore il y a deux ans dans le département quelques héritières fort riches mais elles se sont mariées depuis cette époque²⁸». Ce document est assez exceptionnel, non seulement pour la liste des familles les plus aisées de la ville de Nantes qu'il fournit, qui comprennent à la fois des négociants et des familles de l'aristocratie, mais aussi par le pittoresque de la colonne des observations : y sont consignés des renseignements sur le physique et l'éducation des jeunes filles, qui ne manquent pas de saveur. Mais peut-on encore parler de rosières, puisque le seul but recherché est le mariage : en effet, ni la vertu, ni la dot n'entrent ici en ligne de compte.

²⁷ *Ibid.*, 4 M 497, lettre du 4 octobre 1810.

²⁸ *Ibid.*, 4 M 497, lettre du 20 octobre 1810.

nom	parents	âge	milieu social	dot	observations
Varsavaux	Nicolas et Anne Chevy	21	notaire	6000	Sa fille a une éducation soignée et un physique agréable.
Desbouillons	Alexis et Marie Pineau	16	négociant	4000	Sa fille est très jolie et son éducation assez soignée.
Saget	Martin et Lucile Vesdré	14	manufacturier	3000	Son éducation n'est pas finie, elle n'est ni bien ni mal.
Dobrée	Tomes ²⁹ et Marguerite Schweighauser	29	Négociant décédé	jouit de sa fortune	Son éducation et son physique ne laisse rien à désirer, on lui donne 7 000 frs de rente.
Fresnaye	Jérôme et Marie Dubois	32	rentier	3000	Son physique et son éducation se ressentent de sa mauvaise santé.
Metois	Pierre et Victoire Lemesle	17	négociant	3000	Très jolie et a reçu à Paris une fort belle éducation.
Desjamonières ³⁰	Philogène et Anne Moricière	15	rentier maire	10000	Son physique est passable, son éducation sera soignée.
Guillemard	Joseph et Catherine Boyer	17	receveur des douanes	6000	Elle est très jolie et fort bien élevée.
Trotreau	Nicolas et Joséphine Couraud	19	négociant	8000	Jolie et spirituelle.
Desdorides	Marc et Clotilde Labreteche	20	ancien officier rentier	12000	Petite mais bonne tournure et charmante éducation.
Crucy	Mathurin et Jacquette Leroux	18	architecte ingénieur	4000	Elle a trop d'embonpoint mais beaucoup d'éducation.
Jollivel	Ulric et Joséphine Germondaïs	16	trésorier de la Marine	2000	Elle est jolie, bien faite, et elle a reçu une éducation soignée.
Barbier	Gaspard et Angélique de Cosne	19	négociant	8000	Physique agréable et brillante éducation.
Magouet	Nicolas et Augustine Boistaud	24	avocat rentier	3000	Très jolie femme, son éducation laisse quelque chose à désirer.
D'Havelooze	François et Eléonore Merger	21	négociant	3000	Physique ordinaire, excellent caractère, bonne éducation.
D'Havelooze	idem	18	négociant	3000	Jolie et bonne éducation.
Gullmann	Géréon et Eulalie Maupassant	16	consul suédois négociant	3000	Beaucoup d'embonpoint, éducation soignée.
Guérin Doudet	Michel et Louise Doudet	24	négociant	8000	Maigre, très grande, bonne éducation.
Leroux [de] Commequiers	Michel et Anne Lerat	18	ancien négociant rentier	6000	Physique agréable, éducation solide et ne veut pas se marier.

²⁹ Lire Pierre-Frédéric Dobrée.

³⁰ Juchault des Jamonières.

[illegible]

Richard aîné	Jules et Anne Pomier	18	docteur médecin	6000	Physique agréable, éducation solide.
Rolland	Robert et Rose Riflart	16	notaire	4000	Peu jolie, éducation ordinaire.
Rolland	idem	14	notaire	4000	Elle est un peu boiteuse mais elle a un excellent caractère.
Tarin	Alexis et Julie Duchêne	23	marchand rentier	4000	Physique agréable, mais les cheveux rouges éducation bornée
Tarin	idem	22	marchand rentier	4000	Elle a fréquemment mal aux yeux et son éducation s'en ressent.
Tarin	idem	21	marchand rentier	4000	Passable, bon caractère mais peu d'éducation.
Tarin	idem	17	marchand rentier	4000	Figure très longue et maigre, éducation bornée.
Vallin	Nicolas et Julie Boisdavid	26	ancien receveur général rentier	3000	Belle femme, éducation passable.
Vassal	Théodore et Justine Minée	21	ancien commissaire de la Marine	4000	Physique et éducation ordinaire.
Vassal	idem	17	ancien commissaire de la Marine	4000	Jolie tournure mais mal élevée.
Cornulier [de]	Joseph et Flore Cornulier	17	rentier	10000	Petite mais jolie, éducation solide.
Cornulier [de]	idem	16	rentier	10000	Santé très délicate, éducation soignée.
Demonti Barbier	Félix et Rose Barbier	24	rentier	6000	Figure agréable, brillante éducation.
Demonti Saint-Pern	Félix et Victoire de Saint-Pern	19	rentier	4000	Figure ordinaire et bonne éducation
Demonti Saint-Pern	idem	16	rentier	4000	Quelques taches sur la figure mais bonne éducation.
Le Masne	Siméon et Modeste Segretier	24	négociant rentier	6000	Très maigre, éducation négligée.
Le Masne	idem	22	négociant rentier	6000	Sa santé est chancelante, son éducation est bonne.
Haentjens	Marc et Louise Poisson	18	négociant	10000	Physique agréable, éducation soignée.
Haentjens	idem	14	négociant	10000	Jolie, son éducation n'est pas finie.
Colas	Baptiste et Renée Bellec	18	négociant	4000	Physique désagréable, éducation soignée.
Colas	idem	14	négociant	4000	Physique passable, son éducation n'est pas finie.
Dufou	Bonaventure et Félicitée Jegou	15	négociant	10000	Physique agréable, éducation très soignée.

Jacquelot [de]	Antoine et Rose de Couetus	18	ancien militaire rentier	3 500	Jolie et bien élevée.
Jacquelot [de]	idem	16	ancien militaire rentier	3 500	Figure agréable et belle éducation.
Pussin	Gilles et Rose Vallée	17	négociant	3 000	Physique agréable, charmante éducation.
De Châtaignier	Henry et Anne Menard	19	ancien militaire rentier	3 000	Très jolie, éducation solide.
De Chevigny	César et Héloïse de Jessac	17	ancien militaire décédé	20 000	Santé délicate mais éducation très soignée et physique agréable.
Mabille Desgranges	Labre et Marie du Portau	14	ancien maître aux comptes	6 000	Santé robuste, éducation bien commencée.
Anizon	Polycarpe et Mathurine Sorel	17	docteur chirurgien	10 000	Physique agréable, bonne éducation.
Bodin Desplantes	Pierre et Marthe Belin	19	docteur médecin	4 000	Physique passable, éducation soignée.
Gruel	Pacôme et Mimi Chavigny	30	capitaine de navire décédé	6 000	Physique ordinaire, santé robuste, éducation achevée, jouissant de tous ses droits.

Tableau 3 – Tableau nominatif des plus riches héritières, non mariées, de la ville de Nantes, de 14 ans et au dessus, établi en mairie de Nantes, le 20 octobre 1810, signé J. Arreau, adjoint (Arch. dép. Loire-Atlantique, 4 M 497)³¹

De ces rosières en puissance, issues de «bonnes familles», il est difficile de savoir exactement qui a convolé. Le relevé des mariages effectué par le vicomte de Freslon³², très incomplet pour le XIX^e siècle à Nantes, permet cependant d'en identifier trois, mariées dans les deux ans qui ont suivi l'établissement du tableau :

- Antoinette Barbier, 21 ans, mariée le 13 juillet 1812 avec Alexandre Le Pot, propriétaire, 36 ans, fils d'un négociant, domicilié à Saint-Urbain, canton de Beauvoir (sa sœur épouse le frère de la mariée),

- Éléonore de Chasteigner, 19 ans, mariée le 27 octobre 1810 avec René Jean-Baptiste Le Pourceau de Mondoret, propriétaire, 36 ans, natif de Guérande et domicilié à Rennes,
- Jeanne Trotreau, 19 ans, mariée le 19 février 1811 avec Michel Foucault, négociant, 23 ans, fils d'une Portier de Lantimo. Elle est dite fille de François Pierre Trotreau et de Jeanne Courault.

Il faut aussi y ajouter Marie-Rose Dobrée, sœur de l'armateur Thomas (I) Dobrée, qui épouse en 1813 un cousin, Geoffroy Dobrée, et décède sans enfant en 1840.

³¹ L'orthographe des noms de famille a été respectée.

³² Arch. dép. Loire-Atlantique, 25 J (en ligne sur www.loire-atlantique.fr).

De 1778 à 1815, la tradition de la rosière, mariage de jeunes filles vertueuses et modestes à défaut d'être pauvres, a connu à Nantes des fortunes diverses : de la tentative avortée des négociants à l'initiative de l'un des plus fortunés d'entre eux, jusqu'aux mariages en séries imposés par Napoléon I^{er}. Il faut croire que les Nantaises n'ont pas eu besoin d'incitation pour rester «honnêtes» et contracter mariage... Il en reste au moins le souvenir lointain de la «Rosière d'Artois», dans le nom d'une rue de Nantes et un «large ruban bleu».

Jean-François CARAËS
président de la Société archéologique et historique
de Nantes et de Loire-Atlantique